



Modalités concernant l'accès au code source du portail Édu-groupe

Version - 7 octobre 2005

Au printemps 2005, la Société GRICS annonçait son intention de rendre disponible le code source du portail Édu-groupe à ses utilisateurs. Les objectifs de ce projet sont : d'une part, permettre aux commissions scolaires utilisatrices du portail Édu-groupe de faire des ajustements ou des ajouts au portail afin qu'il réponde davantage ou plus rapidement à leurs attentes; et d'autre part, permettre à la Société GRICS de faire l'expérience de gestion d'un projet de développement selon les préceptes du modèle libre. Il ne s'agit cependant pas de rendre le portail Édu-groupe libre ou gratuit, car seuls les clients du portail pourront profiter de cette ouverture.

Les modalités concernant l'accès au code source du Portail Édu-groupe modifient certaines dispositions contenues dans le « Contrat d'acquisition du droit d'utilisation de logiciels offerts par la Société GRICS ». Il s'agit principalement des dispositions relatives à l'accès, aux modifications du code source du logiciel ainsi qu'à l'échange d'information entre les organismes abonnés au portail Édu-groupe. Toutes les autres clauses du contrat demeurent cependant en vigueur.

Ces modalités sont les suivantes :

Composantes disponibles

La Société GRICS rendra disponible les composantes suivantes :

- le code source du portail Édu-groupe,
- la librairie Lib.net,
- la base de données avec « trigger » et « stored procedures »,
- une documentation précisant les technologies utilisées et la marche à suivre pour la mise en place de l'environnement de développement. Cependant, les analyses fonctionnelles et détaillées ainsi que le modèle Silverrun ne seront pas accessibles.

Confidentialité

L'accès au code source permettra à la commission scolaire intéressée de faire des modifications ou des ajouts au portail Édu-groupe pour son propre usage ou pour celui des autres commissions scolaires utilisatrices du portail Édu-groupe. La commission scolaire qui obtiendra l'accès au code source d'Édu-groupe ne pourra utiliser ni le code source ni les autres composantes pour réaliser des développements non reliés au portail Édu-groupe.

L'engagement de confidentialité général que les commissions scolaires ont accepté dans le « Contrat d'acquisition du droit d'utilisation de logiciels offerts par la Société GRICS » demeure en vigueur pour les composantes rendues disponibles dans le cadre de ce projet. Voici un rappel de cet engagement :

«6.05 Confidentialité

LE CLIENT reconnaît que les informations qu'il a reçues à ce jour, y compris le contenu du contrat, ainsi que les informations se rapportant au logiciel qu'il va recevoir à l'avenir sont de nature confidentielles et sont des secrets de commerce appartenant exclusivement au **PROPRIÉTAIRE**.

LE CLIENT s'engage expressément à utiliser l'information qu'il reçoit, dans le cadre de la mise en route, de l'exploitation et de la mise à jour du logiciel, uniquement pour les fins de ses activités et à respecter le caractère confidentiel de cette information pendant toute la durée du contrat et en tout temps après sa résiliation pour quelque cause que ce soit.

LE CLIENT s'engage en outre à ne pas divulguer à une tierce partie, pour quelque raison que ce soit, à moins d'y être contraint par une disposition particulière d'une loi ou par décision judiciaire, d'informations confidentielles se rapportant au logiciel.

LE CLIENT, au moment de la terminaison du contrat, convient de remettre, sur demande du **PROPRIÉTAIRE**, les originaux ainsi que toutes les copies du matériel de base et du matériel connexe ainsi que de la documentation conçue par **LE PROPRIÉTAIRE** se rapportant à la mise en route, à l'exploitation et à la mise à jour du logiciel qu'il peut avoir en sa possession et de n'en conserver aucune copie».

Accès aux composantes et communauté d'échange

Une communauté privée appelée *Sources du portail* a été créée dans <http://www.edu-groupe.qc.ca>. C'est dans cette communauté que se retrouveront : les sources, la documentation, le forum, et tout ce qui concerne l'accès au code source d'Édu-groupe.

Tel que mentionné précédemment, seuls les clients d'Édu-groupe pourront avoir accès au code source. Aucun code d'accès ne sera créé par défaut pour les utilisateurs d'Édu-groupe. Le responsable informatique de la commission scolaire intéressée à obtenir l'accès aux composantes devra contacter l'équipe de support du portail Édu-groupe pour obtenir les codes d'accès requis pour accéder aux composantes. Cette demande devra être faite par écrit (courriel) et devra faire mention de l'acceptation des conditions reliées à l'accès aux composantes (modalités contenues aux présentes).

Fréquence des mises à jour des composantes

Dans un premier temps, la mise à jour des composantes se fera à chaque livraison complète ou partielle du portail Édu-groupe.

Registre des développements

Afin d'informer la communauté et de permettre la collaboration dans certains développements, un registre des développements sera disponible. Grâce à un forum ou à la fonctionnalité « document », chaque développeur pourra décrire le développement qu'il entreprend et informer la communauté de l'avancement de ses travaux.

Support de la communauté des développeurs

Un forum de discussion est disponible pour supporter les développeurs. L'équipe de développement du portail Édu-groupe de la Société GRICS consacra du temps chaque semaine à ce forum.

Le support téléphonique et les consultations seront facturés.

Récupération des développements et propriété intellectuelle

Les commissions scolaires qui réaliseront des développements dans le portail Édu-groupe ne sont pas tenues de remettre leurs développements à la communauté ou à la Société GRICS. Elles pourraient cependant demander à la Société GRICS d'intégrer leurs développements dans la version collective d'Édu-groupe.

La Société GRICS ne donne aucune garantie sur l'intégration éventuelle des développements réalisés par les commissions scolaires. Après consultation des principaux intéressés, la Société GRICS jugera de la pertinence, pour l'ensemble des commissions scolaires, d'intégrer les développements spécifiques qui lui seront proposés, en considérant, entre autres : les fonctionnalités, l'intérêt pour le réseau, le coût d'intégration, la qualité, et le coût d'entretien desdits développements.

Un développement non intégré à la version collective forcera les commissions scolaires qui utilisent ce développement à réinsérer les modifications après chaque livraison du Portail Édu-groupe.

Les commissions scolaires souhaitant qu'un développement soit intégré à la version officielle devront, si le développement est accepté, céder à la Société GRICS les droits de propriété intellectuelle du développement en question. Elles devront au préalable s'assurer qu'elles détiennent elles-mêmes les droits de propriété (voir note) et devront fournir une garantie d'engagement sur l'originalité du développement réalisé.

Les principaux avantages de l'intégration d'un développement pour les commissions scolaires sont de :

- pouvoir récupérer les nouvelles versions du portail sans avoir à réinsérer les modifications locales,
- transférer l'entretien du développement à la Société GRICS.

Note : Selon la réglementation concernant le droit d'auteur, la propriété intellectuelle d'un développement informatique appartient automatiquement à l'auteur du développement. La commission scolaire devra donc prendre les mesures requises pour céder ces droits d'auteur (entente spécifique qui peut prendre la forme d'un formulaire signé à l'embauche du personnel, ou toute autre entente de cession spécifique).

Support des utilisateurs

Seule la version officielle du portail Édu-groupe est supportée par l'équipe de support de la Société GRICS.

Afin d'assurer un service rapide et de qualité, l'équipe de support pourra vérifier si des modifications ont été effectuées localement. Si des modifications ont été effectuées localement et s'il est impossible de reproduire le problème rapporté, l'équipe de support pourra demander de reproduire le cas avec la version officielle afin de s'assurer que le problème n'est pas causé par les modifications locales.

Les recherches effectuées pour régler un problème causé par des modifications locales seront facturées au client tel que prévu à l'Annexe 1 du « Contrat d'acquisition de droit d'utilisation de logiciels offerts par la Société GRICS ».